

N° 680 – 1ER JUIN 2013



Sur le sujet « EUROPE »

Le 7 mai dernier, le Comité National du SNCTA mandatait le Bureau National pour obtenir des pouvoirs publics l'assurance que le gouvernement français s'opposerait, comme son homologue allemand, aux exigences de la Commission Européenne concernant les objectifs de performance de la seconde période de référence (RP2), et qu'au vu de la structure actuelle du trafic aérien en Europe, il interviendrait auprès de la Commission pour demander l'arrêt de toute initiative portée par le processus ciel unique (SES2+) susceptible de fragiliser encore plus l'équilibre financier des ANSP.

Sur le sujet « PROTOCOLE »

Le 13 mai dernier, dans le cadre des négociations protocolaires en cours, le Bureau National du SNCTA communiquait aux pouvoirs publics les revendications des contrôleurs qu'il représente. Le lendemain, il exposait celles-ci au Secrétariat Général et au Directeur des Services de la Navigation Aérienne lors d'une réunion de négociation. Le Bureau National n'a obtenu aucune réponse concrète à ces demandes.

Sur le sujet « RESTRICTIONS BUDGETAIRES »

Le 6 mai dernier, en complète contradiction avec les règles du dialogue social, M. le Directeur des Services de Navigation Aérienne, sur instruction du Directeur Général, mettait en place un plan sans précédent de

réduction des dépenses au sein de la DSNA, s'attaquant notamment à l'entraînement aérien, et ceci sans la moindre concertation avec les représentants du personnel.

Qu'en pense le ministère ?

Le 24 mai dernier, le Bureau National du SNCTA demandait une entrevue au Cabinet du ministre chargé des transports afin de lui transmettre les inquiétudes des personnels sur les exigences de la Commission Européenne. De plus, il entendait lui rendre compte de sa difficulté à engager une véritable négociation autour des revendications des contrôleurs dans le cadre du Protocole 2013 avec la DGAC, qui attend toujours un mandat et un cadrage clair.

Le Cabinet du ministre n'a pas souhaité donner suite à la demande du SNCTA, et a renvoyé le Bureau National vers la Direction Générale de l'Aviation Civile.

Et la DGAC ?

Le 31 mai dernier, après le refus du Cabinet de recevoir le SNCTA, le Bureau National obtenait une entrevue avec le Directeur Général de l'Aviation Civile. Il entendait obtenir de la Direction :

- des prises de positions fermes et affichées face aux exigences de la Commission européenne,
- des avancées significatives dans le cadre des négociations protocolaires,

- des explications sur la conduite des actions de réduction des dépenses au sein des différentes directions.

Sur ces trois points, le Directeur Général n'a pas été en mesure d'apporter au SNCTA les réponses susceptibles de lever les inquiétudes des personnels.

Concernant les objectifs de performance RP2 et le processus SES2+, malgré une écoute parfois bienveillante, le Directeur n'est pas en mesure aujourd'hui d'obtenir des pouvoirs publics une opposition ferme et sans ambiguïté aux projets de la

Commission. Sur les négociations protocolaires en cours, le Bureau National a eu la surprise d'apprendre lors de cette entrevue que le Directeur n'avait pas connaissance des revendications du SNCTA dans le cadre de la négociation en cours, alors même qu'il doit obtenir d'un cabinet qui refuse de rencontrer le SNCTA, des arbitrages sur les revendications des contrôleurs. Enfin, concernant les mesures d'économie, le Bureau National a pu constater, non seulement que celles-ci avaient été prises de manière arbitraire et sans concertation, mais également que la nature et le volume des restrictions ne respectaient pas un principe simple d'égalité entre Directions.

Le Bureau National du SNCTA tente depuis des semaines, sur des sujets d'importance, structurants pour l'avenir de la DSNA, de mener avec les pouvoirs publics et l'administration, un dialogue social constructif respectueux des attentes des personnels.

Il constate amèrement que l'ensemble des démarches qu'il a entreprises et que la plupart des demandes qu'il a formulées restent vaines ou sans réponses.

Il s'interroge sur la volonté réelle des pouvoirs publics et de l'administration, d'accompagner et de soutenir le service public de la Navigation Aérienne et ses personnels.

Il ne saurait se satisfaire de la manière dont est considéré le premier syndicat des contrôleurs aériens dans la conduite du dialogue social, de tous les échelons de l'administration jusqu'au cabinet du ministre.

Il estime être arrivé au bout de ce que permet un dialogue social apaisé.

L'AVIS DU SNCTA

En conséquence, le Bureau National du SNCTA demande au Comité National qui se réunira le lundi 3 juin de déposer un préavis de grève de 3 jours, les 12, 13 et 14 juin sur la plateforme suivante :

- **Positionnement formel du gouvernement contre la hauteur et la nature des objectifs de performances de la seconde période de référence, et engagement de celui-ci à demander à la Commission l'arrêt du processus SES2+,**
- **Prise en compte de l'ensemble des revendications exposées par le SNCTA comme faisant partie de la base de négociation du protocole 2013,**
- **Engagement à mener une concertation avec les représentants des personnels sur la nature et le volume du plan de réduction des coûts initié par la Direction Générale.**

Une question, un contact : bn@sncta.fr. Un mail, une réponse...